



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE JEUDI 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 25 mai
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 17 mai 2023

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CUSSOL Roselyne, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT Éric, SENECLAUZE Christian, TURREL Denis, VARELA Marie-José, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés :

BAUDINIÈRE Julien, CONDIS Sylvette, GAY Jean-Louis, MANFRIN Jean-Marc, MURCIA Christian, PAYEN Éric, VEZAT-BARONIA Maryse.

Etaient invités : Emilie MENER, Gérard ROUJAS

Etaient absents : KUBALA Christian

Pouvoirs :

CONDIS Sylvette (pouvoir à Chantal GILAMA), MURCIA Christian (pouvoir Richard DANES)

Secrétaire de séance : Charles NAYLIES

Nombre de délégués titulaires : 35

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Fonds vert
2. Lutte contre la cabanisation - Plateforme LUCCA

GEMAPI

3. Rapprochement de syndicats de rivière (SMIVAL/SMBVA)

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC / POLITIQUE SANTÉ HANDICAP

4. France Services – retour sur les questionnaires adressés aux maires

TOURISME

5. Chemins de randonnée

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Charles NAYLIES est proposé comme secrétaire de séance. Le Bureau Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 23 mars 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président est heureux d'accueillir Monsieur le Sous-Préfet de Muret, Jean-Luc BLONDEL, ainsi que le nouveau directeur des services techniques, Monsieur Jérôme MACAIGNE, qui a pris ses fonctions très récemment.

Monsieur le Sous-Préfet remercie monsieur le Président pour cette invitation à participer au bureau communautaire. Il est très heureux de pouvoir échanger sur les projets et d'être au contact des élus tout en apportant des éléments d'informations, le bureau communautaire étant un moment idéal pour échanger avec les maires sur les sujets et difficultés communs pour lesquels il est essentiel de dialoguer.

Monsieur le Président souhaite aborder principalement deux sujets d'actualité, le premier relatif au fonds vert et le second sur la question des gens du voyage.

FONDS VERT

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires est doté de 2 milliards d'euros au niveau national. Le montant de l'enveloppe pour l'arrondissement de Muret s'élève quant à lui à 3 119 440€.

Des webinaires ont été organisés avec l'association des maires de France (AMF) et l'association des maires ruraux de France (AMRF) dans l'objectif d'expliquer le fonctionnement du Fonds vert. Il était important de conserver un dispositif simple.

Les dossiers sont à déposer au fil de l'eau sur la plateforme dédiée [aides-territoires](#) pour être instruits par les services de l'Etat, la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'Agence de l'eau, l'ADEME, etc. Puis les services de l'Etat et la DDT échantent sur les dossiers déposés et décident s'ils dépendent plutôt de la DETR ou DSIL ou encore du Fonds Vert.

La programmation DETR a bien été faite. La programmation pour la DSIL ne saurait tarder. Pour le fonds vert, la première programmation a été réalisée, la seconde le sera pour le 14 juin prochain.

Monsieur le Sous-Préfet insiste sur la fongibilité des crédits. En effet, les crédits du Fonds vert pourront être alloués et réalloués en cours d'exécution selon la consommation de l'enveloppe dédiée à chaque territoire.

En souhaitant faire un dispositif simple, finalement celui-ci reste très complexe. Monsieur le Sous-Préfet a des retours d'élus qui n'ont aucune information sur leurs dossiers.

Il convient dans ce cas de saisir par mail Monsieur le Sous-Préfet ou bien Madame Fabienne POTIER-NAYRAL, à la sous-préfecture.

Par ailleurs, une réunion sera organisée prochainement à la sous-préfecture de Muret afin de réaliser un bilan sur ce premier semestre et d'apporter certaines corrections dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Monsieur le Sous-Préfet précise aux membres du bureau que l'enveloppe DETR s'élève à 3 250 000€. Au vu des dossiers déposés, celle-ci aurait nécessité une douzaine de millions supplémentaires afin de financer tous les dossiers reçus.

Ainsi, certains dossiers transmis au titre de la DETR peuvent être basculés après étude dans le dispositif Fonds vert. Dans ce cadre, il est possible que certaines parties soient donc effacées de l'assiette subventionnable. C'est pourquoi il peut être plus intéressant de financer certains dossiers au titre de la DETR qu'au titre du Fonds vert.

Il est ainsi primordial pour les maires d'analyser précisément les dossiers qui seront déposés au titre du Fonds vert.

Monsieur Pierre Caillet, maire de Salles-sur-Garonne, indique qu'il aimerait orienter certains dossiers sur le Fonds vert mais cela nécessiterait des travaux supplémentaires qui ne sont pas indispensables à ce stade pour la commune.

Monsieur le Sous-Préfet ajoute qu'il est indispensable de communiquer sur les dossiers avec d'une part la DDT et d'autre part avec les maires afin d'avoir une décision concertée. Il convient de rester vigilant lorsque les dossiers sont redirigés sur le fonds vert en informant systématiquement le maire des répercussions financières.

Monsieur Pierre CAILLET indique avoir réalisé sur sa commune un audit de tous les bâtiments communaux lui permettant ainsi d'avoir une parfaite vision sur l'élaboration des dossiers.

Cette année est une année de mise en œuvre pour ce nouveau dispositif qu'il conviendra de faire évoluer et de corriger suivant les difficultés rencontrées, tout en restant à l'écoute des maires.

Monsieur le Président ajoute que sur ce sujet, il y a d'une part la problématique des 30% et d'autre part l'effet lié à la crise énergétique. En effet, tout le monde a fait l'effort de baisser sa consommation et n'obtient donc pas le gain des 30%. Certains critères paraissent effectivement pertinents lorsque le Fonds vert a été créé et qui, à l'épreuve des faits, ne le sont pas. L'épargne nette des communes étant amputée, si on augmente trop le périmètre de travaux, il est impossible pour les communes d'arriver à faire de l'autofinancement.

Par ailleurs, concernant le projet du pôle d'échange multimodal de la communauté, les services de l'Etat ont précisé qu'il convenait d'attendre et de basculer sur les fonds de l'agence de l'eau et la nouvelle programmation.

Monsieur le Président demande des précisions sur le lien entre le Fonds vert et l'agence de l'eau, ce projet ayant bien été fléché sur le Fonds vert.

Monsieur le Sous-Préfet indique que certains dossiers sont effectivement instruits par l'agence de l'eau. Celle-ci peut, à un moment donné, en fonction du dossier, considérer qu'avec ses propres crédits, le projet peut être financé. Ainsi, si tel est le cas, il convient d'attendre la prochaine programmation. C'est une décision d'opportunité de l'agence de l'eau.

Là encore, il est indispensable d'améliorer la communication entre les services sur l'instruction des dossiers.

A la question de Monsieur Max Cazarré, maire de Noé, concernant un dossier de la commune, Monsieur le Sous-Préfet précise que le Fonds vert 2023 n'intervient pas sur les constructions neuves mais uniquement sur la rénovation.

Monsieur Bastien Ho, Vice-président délégué à l'aménagement de l'espace et à la transition écologique, s'interroge sur l'attrait de ce dispositif par rapport aux autres déjà existants.

Monsieur le Sous-Préfet précise que lors du lancement du Fonds vert, la Haute-Garonne avait du retard lié au nombre important de dossiers déposés et du temps nécessaire à leur instruction. Au 14 juin, lors de la nouvelle programmation, le retard sera très largement rattrapé de même que la consommation des crédits. Il n'y a donc aucune crainte sur ce point du côté de la préfecture.

Monsieur Christian Seneclauze, maire de Montbrun-Bocage, souhaite avoir des informations concernant le programme de reconquête de commerce rural.

La ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Olivia Grégoire et la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, Dominique Faure, ont annoncé le lancement du programme de reconquête du commerce rural, avec une enveloppe de 12 millions d'euros pour 2023. L'Etat apportera un soutien à l'installation des commerces en zones rurales.

Le préfet de Saint-Gaudens étant le référent ruralité à l'échelle départementale, c'est donc lui qui pilotera ce dispositif. Monsieur le Sous-Préfet invite les maires à lui transmettre toute demande d'information par mail sachant que les aides financières ne sont pas colossales.

Par ailleurs, Monsieur le Sous-Préfet rappelle que la DETR est cumulable avec n'importe quelle autre source de crédit exceptée les crédits de la DRAC.

Monsieur Patrick Lefebvre, Président de l'association des maires ruraux de la Haute-Garonne, précise que 2 communes seulement seront présentées pour la Haute-Garonne.

Monsieur le Sous-Préfet précise que la deuxième programmation, qui sera présentée au préfet le 14 juin prochain, portera sur les enveloppes annexes, hors rénovation énergétique.

Il est rappelé aux membres du bureau et à la suite de la question de Madame Carole Delor, maire de Lapeyrère, que le Fonds vert est bien cumulable avec les autres aides comme la DETR ou la DSIL dans le cas d'un projet structurant.

LUTTE CONTRE LA CABANISATION - PLATEFORME LUCCA

Monsieur le Président propose à présent d'échanger sur la cabanisation et l'installation de personnes sur des terrains privés ainsi que sur le service proposé avec la plateforme LUCCA.

Concernant les difficultés rencontrées par Monsieur Gilbert Dega, maire de Goutevernisse, pour la saisie de son dossier via la plateforme LUCCA, Monsieur le Sous-Préfet l'invite à lui transmettre directement le procès-verbal.

Sur la question des gens du voyage, Monsieur le Préfet est très proactif. C'est la raison pour laquelle des consultations vont être engagées avec les EPCI sur les aires de grands passages.

En effet, les aires de grands passages prévues dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des GDV de Haute-Garonne devront être mises en œuvre pour la saison 2024.

Il convient de trouver rapidement des terrains correspondants aux prescriptions sous peine de sanctions financières de la part du préfet. De même, les communes/EPCI qui ne seront pas à jour en termes d'aire d'accueil se verront refuser les mises en demeure en cas d'installations illicites.

Monsieur le Président précise qu'une réunion est organisée à la sous-préfecture le mercredi 31 mai à ce sujet. Il convient d'avoir un accord un peu plus fin entre les 3 EPCI et l'Etat.

Il est précisé par Monsieur le Sous-Préfet qu'une aire de grand passage est indispensable sur Muret ainsi que sur le territoire des 3 EPCI : Cœur de Garonne, du Bassin Auterivain et Volvestre.

GEMAPI ET RAPPROCHEMENT DE SYNDICATS DE RIVIÈRE (SMIVAL/SMBVA)

Monsieur le Président rappelle que le territoire du Volvestre comprend 4 bassins versants :

- Le bassin versant de l'Arize
- Le bassin versant de la Lèze
- Le bassin versant de l'Aunat
- Le bassin versant de l'Eaudonne

L'organisation administrative repose sur 5 EPCI et 2 syndicats mixtes :

- CC du Volvestre (CCV)
- CC de l'Arize Lèze (CCAL)
- CC du Couserans Pyrénées (CCCCP)
- CC Cœur de Garonne (CCCCG)
- Communauté d'Agglomération Foix Varilhes (CAFV)
- Le Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze (SMIVAL) qui exerce par transfert la compétence GEMAPI sur la Lèze

- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize qui exerce la compétence GEMA sur l'Arize

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Ariège avait proposé en 2015 un rapprochement des deux syndicats.

Des divergences de compétences et de moyens financiers opposent les parties sur ce rapprochement ainsi, il est demandé à Monsieur le Sous-Préfet d'intervenir afin de préciser la position de l'Etat.

A ce stade, Monsieur le Sous-Préfet indique qu'il n'a pas eu d'échanges ni avec l'Ariège, ni avec la DDT31. La protection contre les inondations relève des compétences des communautés de communes qui peuvent la transférer à un syndicat mixte.

Il sera nécessaire de rencontrer tous les acteurs côté Haute-Garonne et côté Ariège afin de se mettre d'accord sur une organisation territoriale. Celle-ci devra disposer de ressources humaines raisonnables et d'une capacité financière conséquente afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des actions opérationnelles.

Monsieur le Président souhaite l'organisation d'une réunion à l'initiative de l'Etat, avec l'Ariège, la Haute-Garonne et les présidents des 4 intercommunalités concernées.

Aujourd'hui sur la Lèze, le PIG a été pris, ils sont organisés et il y a une réelle protection des citoyens sur ce sujet sachant que la Haute-Garonne finance 80% de ce que l'Ariège ne peut pas financer, c'est l'équilibre économique.

L'Arize à contrario n'a pas pris le PIG et n'a pas de moyens (1 technicien rivière).

Monsieur le Président ajoute que les syndicats ont réalisé un grand travail avant la reprise de la compétence par les EPCI mais aujourd'hui, il est indispensable de poser les choses afin d'avancer intelligemment et avec l'aide de l'Etat.

Monsieur le Sous-Préfet va consulter la DDT31 et la DDT09 sur ce sujet afin de faire des propositions et d'organiser une rencontre à la rentrée. Mais il est certain que des moyens conséquents devront être disponibles notamment pour se diriger vers l'élaboration d'un Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) qui permettra de traduire dans les termes de l'action publique locale les ambitions de la GEMAPI articulées aux contraintes locales particulières.

Monsieur Pierre Viel, Vice-président délégué à la GEMAPI, précise que le PAPI Lèze est issu du Schéma de Prévention des Inondations de la Lèze et a représenté un coût d'1 million d'euros.

Les actions mises en œuvre correspondent au scénario de protection maximal de la vallée contre les inondations de la Lèze pour un montant de 10 millions d'euros.

Monsieur Pierre Viel ajoute qu'il y a une certaine cohérence dans cette proposition de même qu'entre les deux structures. En effet, deux EPCI - la Communauté de Communes du Volvestre et la Communauté de Communes Arize Lèze - sont à cheval sur la Lèze et l'Arize. Il est important de préciser également que l'EPCI a la charge de la gestion sur l'Arize et d'autres ruisseaux dans la mesure où il n'y a pas de Programme d'Intérêt Général (PIG).

FRANCE SERVICES – RETOUR SUR LES QUESTIONNAIRES ADRESSÉS AUX MAIRES

Madame Karine Brun, Vice-présidente déléguée à l'accessibilité des services au public, procède à une rapide présentation du France services du Volvestre. Cette présentation permet de mettre en évidence une très nette augmentation des demandes nécessitant un renforcement de l'équipe initiale, entraînant une augmentation des coûts de fonctionnement.

Madame Karine Brun regrette que le soutien de l'Etat ne suive pas l'augmentation des sollicitations des France services.

Monsieur le Président souhaite souligner l'engagement et les choix de la communauté pour son France services à travers l'accès au service public qui n'est cependant pas soutenu financièrement, dans son évolution, par l'Etat. Ce constat doit probablement être le même sur d'autres territoires.

Les maires ont été invités à compléter un questionnaire relatif aux évolutions du France services. Plusieurs d'entre eux sont favorables pour réaliser des permanences sur leur commune. Une réflexion est engagée à ce sujet et notamment concernant le coût que cela représente pour la collectivité, sans aides supplémentaires de l'Etat.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que les France services sont un grand succès notamment grâce aux collectivités locales. Concernant les financements, ceux-ci sont de l'ordre de 30 000€ par an et par France services.

Par ailleurs, sur la question de l'évolution du France services et son adaptation aux territoires ruraux, Monsieur le Sous-Préfet revient sur plusieurs expériences d'itinérance avec notamment la structure mobile des bus. Cela qui permet d'aller au plus près des habitants pour les accompagner dans leurs démarches, avec la possibilité d'obtenir un financement par l'Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires (ANCT), de même que l'organisation de permanences dans les communes qui le souhaitent.

Madame Karine Brun indique qu'effectivement, la mise en œuvre d'antennes fixes supplémentaires dans les communes est une possibilité mais qui demande le recrutement de personnel et augmente ainsi les charges de fonctionnement pour la collectivité.

Ce qui inquiète Madame Brun, ce sont les dernières annonces faites par le gouvernement concernant notamment l'accompagnement lors des décès, par les agents France services, afin de réaliser toutes les démarches nécessaires. Aucune précision financière n'a été mentionnée sur cette commande de l'Etat pour la prise de nouvelles compétences par les France services.

Monsieur le Sous-Préfet indique que ce service fonctionne très bien, c'est pourquoi l'Etat souhaite qu'il se développe et s'enrichisse avec de nouvelles compétences. Cependant, il ne pense pas que cela bénéficie d'un accompagnement financier, les enveloppes initiales resteront identiques soit 30 000 € par an.

Monsieur le Sous-Préfet ajoute que certains départements de France accompagnent les France services financièrement, aux côtés de l'Etat.

Enfin, Monsieur le Sous-Préfet précise qu'il rendra compte de cette réunion et des sujets abordés à Monsieur le préfet.

Monsieur le Président remercie au nom du bureau Monsieur le sous-préfet pour être venu à leur rencontre, de la franchise de ses propos et pour la qualité des échanges permettant à chacun de pouvoir le contacter sur des sujets propres à chaque commune.

Départ de Monsieur le sous-préfet.

Madame Karine Brun poursuit sa présentation avec la restitution des réponses au questionnaire des maires.

Il est important de préciser que toutes les communes sont représentées. En effet, les habitants de tout le territoire viennent à France services et les élus semblent très satisfaits majoritairement sur le service proposé.

Cependant, il apparaît nécessaire de bien identifier les missions du France services afin de ne pas engorger le service pour des demandes qui ne seront pas instruites.

Pour une meilleure communication auprès des administrés, Madame Karine Brun rappelle que des outils de communication sont à la disposition des maires.

Lors de la prochaine commission d'accessibilité des services au public, les réponses seront analysées et des propositions seront présentées au bureau. L'objectif de ce questionnaire est également de tirer les conséquences des réponses et remarques recueillies tout en gardant à l'esprit les propos du sous-préfet indiquant que l'Etat n'interviendra pas davantage sur l'aspect financier.

De plus, Madame Karine Brun proposera à la commission d'organiser un groupe de travail thématique dédié au devenir du France services. Celui-ci sera ouvert à tous les conseillers communautaires et municipaux.

Monsieur Jean-Michel Dallard, maire de Longages, indique que sur la carte des France services, on constate que le territoire côté nord est dépourvu de France services. Ainsi, Monsieur Dallard propose que la commune de Longages soit fléchée pour accueillir le France services.

La demande de Monsieur Dallard sera étudiée par la commission.

Monsieur le Président précise que la réponse à cette question devra se faire dans un cadre plus large. En effet, il est prévu d'organiser un séminaire en septembre prochain afin de définir ce que l'on attend de la communauté. Une décision politique interviendra sur l'évolution de la communauté et donc du France services.

Par conséquent, soit il est décidé d'avoir un France services moins présent sur les sites ouverts pour permettre d'être sur d'autres secteurs, soit il est décidé de renforcer le service en personnel.

D'autres discussions sont à prévoir notamment avec le Président du conseil départemental de la Haute-Garonne concernant le développement du France services et l'éventuelle ouverture du périmètre.

Au-delà du France services, Madame Karine Brun indique qu'une réflexion plus large devra être menée sur le volet social ainsi que celui de la santé.

Enfin, Monsieur le Président indique qu'il convient peut-être de réduire le France services à ce qu'il est par rapport aux services de l'Etat et développer les services que la communauté souhaite porter et rendre à ses habitants.

TOURISME

Délibération B20230525_076 Compétence sentiers de randonnée

Après une phase de diagnostic partagé, la Communauté de Communes du Volvestre a adopté son projet de territoire en 2019 dans lequel le patrimoine et les espaces naturels aux portes de Toulouse, ont été identifiés comme les principaux atouts d'attractivité touristique

Pour atteindre ces objectifs et répondre à la demande croissante des usagers, la communauté de communes a fait appel aux étudiants de l'ISTHIA (institut du Tourisme à Toulouse) et a recruté fin 2021 un Chargé de projet Itinérance qui a travaillé à la rédaction d'un Schéma Intercommunal de l'itinérance touristique. Ce document a visé à faire mieux connaître les enjeux autour de la thématique Randonnée, avec un point particulier sur l'état du réseau dans le Volvestre et sa capacité d'évolution sur les volets pédestre, cyclo et équestre.

Vu l'étude des différents scénarios sur une éventuelle prise de compétence au travers des aspects juridiques, techniques, humains et financiers,

Vu les réunions des vice-présidents en date du 6 octobre 2022, du 12 janvier 2023, du 02 février 2023 et du 6 avril 2023,

Vu la réunion avec le Président du SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre et les maires ayant délégué la compétence Espaces verts au SIVOM,

Il est proposé aux membres du Bureau que la Communauté de Communes du Volvestre ne prenne pas la compétence relative à l'étude, la création, l'aménagement, l'animation et la promotion des sentiers de randonnée mais qu'elle puisse accompagner les communes dans la promotion de leurs sentiers, au travers notamment de groupements de commandes.

Monsieur Jean-Marc Esquirol, Président du SIVOM des Plaines et Coteaux du Volvestre, rappelle qu'il convient de ne pas oublier également l'impact financier pour le SIVOM, qui, en termes de travaux, était relativement important.

Monsieur Jean-Michel Cazaux, maire de Mailholas, s'interroge sur l'entretien des sentiers et la promotion qui en sera faite par le biais de l'office du tourisme intercommunal.

Monsieur le Président indique qu'il n'y aura pas de promotion sur les sentiers non entretenus.

Par conséquent, Madame Marie-José Varela indique que cela exclut les petites communes qui n'ont pas les moyens ni humains ni financiers pour les entretenir.

Monsieur le Président ajoute que des solutions sont envisageables au travers de groupements de commandes, de chantiers d'insertion, d'associations ou encore par un travail avec un ESAT.

Après délibération, le Bureau communautaire décide à la majorité :

- De ne pas prendre la compétence relative à l'étude, la création, l'aménagement, l'animation et la promotion des sentiers de randonnée ;
- Que l'office du tourisme intercommunal puisse toutefois accompagner les communes au besoin dans leur promotion des sentiers ;
- Que la Communauté de Communes du Volvestre, sur demande des communes, coordonne des groupements de commandes.

26 Voix POUR
1 Voix CONTRE (Mme Marie-José Varela)
0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

❖ Bureau exceptionnel du 08 juin 2023 à 18h00

Présentation par le PETR du Sud Toulousain de l'état d'avancement du SCOT et des scénarios de polarité. Monsieur le Président rappelle que le SCoT est un enjeu relativement important et que nos délégués au PETR devront se mobiliser sur ce sujet.

❖ Séminaires sur le SCoT

Monsieur Max CAZARRÉ tient à rappeler aux membres du bureau les 3 dates de séminaire organisés sur le SCoT par le PETR du Sud Toulousain :

▪ **Vendredi 26 mai 2023**

Conférence-débat de 14h à 17h sur la thématique « Quelles ambitions pour la qualité architecturale et paysagère de nos communes ? » à la salle du Bois de Castres à Carbonne

▪ **Vendredi 02 juin 2023 - Sobriété et rénovation énergétique**

Conférence-débat de 14h à 17h sur la thématique « Quelles ambitions sur la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables de nos communes ? » à la Maison Garonne à Cazères

▪ **Vendredi 09 juin 2023**

Conférence-débat de 14h à 17h sur la thématique « Quelles ambitions pour l'aménagement économique, le commerce, l'artisanat et la logistique pour nos communes ? » à la salle des fêtes de Grépiac

Fin de séance : 20h28

Carbonne le 25 mai 2023

Le Président,

Denis TURREL

Le secrétaire de séance,

Charles NAYLIES



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke.